

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de CORRONSAC légalement convoqués par OUPLOMB Thierry, Monsieur le Maire, le vingt février deux mille vingt-six, se sont réunis à la mairie sous sa présidence.

Présents :

Mesdames, JOUANNOT Isabelle, MAUREL Liliane, TOMANOVA Sylvie

et

Messieurs BARTHE de MONTMEJAN Gérard, DAVID Didier, DIDIER Stéphane, GILLON Luc, GRUGEON Brice, JORDAN Luc, ROULLET Nicolas, VERKINDERE Yannick.

Pouvoirs :

CHICH Joël a donné pouvoir à JOUANNOT Isabelle

Excusés :

BARTHE Marie-Juliette

Secrétaire de séance :

DAVID Didier

A l'ordre du jour figuraient les points suivants :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2026 ;
- **Délibération** : Approbation du Compte Financier Unique – CFU 2025 ;
- **Délibération** : Examen et vote du budget primitif 2026 pour la commune M57 ;
- **Délibération** : Vote des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires 2026.
- Questions diverses.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2026 a été approuvé.

-Nombre d'élus : 14.

-Nombre de présents : 13, nombre de pouvoirs : 1, nombre d'excusé : 1 :

-Nombre de votants : 13.

-3 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

2/DÉLIBÉRATION 2026/03

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – CFU 2025

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 relatif à la généralisation du compte financier unique au plus tard en 2026,

Considérant l'adhésion de la commune de CORRONSAC au dispositif du compte financier unique en 2024.

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Monsieur le maire expose les faits essentiels du compte financier de 2025 :

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

Dépenses de fonctionnement en hausse de 4,6 % (opérations d'ordre neutralisées) essentiellement dues à une hausse des charges de personnel (augmentation des cotisations CNRACL, de l'assurance statutaire et des salaires) et de notre participation aux frais de RPI après une année exceptionnellement basse en 2024.

Recettes de fonctionnement en quasi-stabilité à + 0,3% (opérations exceptionnelles de 2024, vente terrain et fiscalité nouveau lotissement neutralisées).

Dépenses d'investissement : pas de gros chantiers en 2025 excepté la rénovation du virage haut de la RD 94 mais dont le paiement sera réalisé en 2026.

Quelques petits chantiers d'amélioration ou rafraîchissement au presbytère, à la salle polyvalente et au tennis (éclairage).

Recettes d'investissement : très grosse année qui voit le solde des subventions pour la construction du bâtiment accueillant le commerce multiservice ainsi que le solde de la TVA correspondante. À noter le montant de la taxe d'aménagement qui revient à une valeur normale après une année 2024 exceptionnellement faible.

Le résultat de l'exercice s'élève à 148 754,82 € de résultat de fonctionnement + 123 645,74 € d'investissement, soit un résultat total de + 272 400,56 €

Les tableaux ci-dessous présentent le détail des différents chapitres :

<i>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>		Réalisé 2024	Réalisé 2025
O11	Charges à caractère général	151 775,02	148 066,46
O12	Charges de personnel	235 838,70	247 882,74
O14	Atténuation de produits	40 010,00	40 025,00
042	Opération d'ordre entre sections	40 582,37	802,37
65	Autres charges gestion courante	77 496,75	95 519,61
66	Charges financières	34 573,97	32 136,46
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions déprec. actifs	100,00	14,64
<i>Total des dépenses de fonctionnement</i>		580 376,81	564 447,28

<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>		Réalisé 2024	Réalisé 2025
O13	Atténuation de charges	2 877,94	1 363,21
042	Opération d'ordre entre sections	0,00	0,00
70	Produits des services	74 915,30	80 690,50
73	Impôts et taxes	615 183,51	523 733,74
74	Dotations et participations	72 677,05	73 030,61
75	Autres produits gestion courante	30 660,24	34 283,96
76	Produits financiers	0,09	0,08
77	Produits spécifiques (vente terrain)	39 780,00	0,00
78	Reprises sur provisions	84,55	100,00
<i>Total des recettes de fonctionnement</i>		836 178,68	713 202,10

COMMUNE DE CORRON SAC (Haute-Garonne)

<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>DÉPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Réalisé 2024	Réalisé 2025
21 Dépenses équipement ou 10 Dotations (FCTVA et Taxe Aménagement)	447 864,26	75 813,14	14 319,88	82 778,48
20 Immobilisations incorporelles (Frais d'études)	19 899,35	3 294,00		
204 Subvention d'équipement (SDAN et AC)	200,00	8 108,00		
13 Subventions d'investissement			128 814,16	186 935,14
16 Remboursement emprunts ou cautions reçues	57 217,60	59 655,11	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre entre sections (Cession terrain et amortissements SDAN et colonnes enterrées)	0,00	0,00	40 582,37	802,37
041 Opérations patrimoniales (intégration de frais d'étude)	0,00	53 264,19	0,00	53 264,19
1068 Excédents de fonctionnement			130 000,00	
Total dépenses et recettes d'investissement	525 181,21	200 134,44	313 716,41	323 780,18

Après séance de questions réponses, Monsieur Didier DAVID a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte financier unique.

Monsieur Thierry OUPLOMB, maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le compte financier unique 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

14600 - CORRON SAC -

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	
	I
	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	105 653,15		123 645,74		229 298,89
Fonctionnement	460 453,83		148 754,82		609 208,65
TOTAL I	566 106,98		272 400,56		838 507,54
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	566 106,98		272 400,56		838 507,54

CONSTATE que la procédure de confection du compte financier unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeur entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **Nombre d'élus : 14.**
- **Nombre de présents : 12, nombre de pouvoirs : 1, nombre d'excusés : 1 :**
- **Nombre de votants : 12**
- **12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.**

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

3/ DÉLIBÉRATION 2026/04

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 POUR LA COMMUNE M57 :

Monsieur le Maire présente au conseil le budget primitif 2026.

Concernant la section de fonctionnement, le total prévu pour les recettes est de 722 219 € (auquel s'ajoute le report de l'excédent constaté à la fin de l'année 2025 qui s'élève à 609 208,65 €).

Ces recettes s'établissent à une valeur en petite hausse à ce qui a été perçu en 2024 (713 219 €).

À noter la perte de la subvention finançant le PEDT (4 500 € en 2025) et la stagnation des aides de l'État.

Compte tenu du retard pris sur l'aménagement des terrains sur la zone du petit Cossignol il n'est à nouveau pas tenu compte en 2026 de la recette exceptionnelle au titre de la « taxe sur les terrains devenus constructibles dans les 18 dernières années » sur ce secteur.

Du côté des dépenses de fonctionnement, la hausse est projetée à 9,8 % à 619 761 € vis-à-vis du réalisé 2025, soit une augmentation de 55 000 €.

Ce chiffre n'est toutefois en augmentation que de 2,8 % par rapport au budget 2025 et inclus, comme ce dernier, des provisions qui ne seront pas toutes consommées.

À noter néanmoins que les frais de cantine (compensés par des recettes équivalentes), les frais d'entretien matériel roulant et bâtiments iront à la hausse tout comme les charges de personnel (qui restent cependant inférieures à 42 % des dépenses de fonctionnement) ainsi que les autres charges de gestion courantes.

La section d'investissement montrera en 2026 des chiffres plus modestes que les trois années précédentes. Les dépenses liées au programme du multiservice sont soldées et il ne reste qu'une ligne de subvention à percevoir.

À noter dans les recettes, un poste important de FCTVA (recouvrement de la TVA payée à N-2) à 73 100 € et dans les dépenses le paiement du reste à charge communal de la rénovation du virage haut de la RD 94 à +/- 60 000 € (chiffre précis non disponible). Ces deux postes étant les éléments les plus importants de la section d'investissement.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		Réalisé 2025	Prévu 2026
011	Charges à caractère général	148 066,46	169 405,76
012	Charges de personnel	247 882,74	263 398,86
014	Atténuation de produits	40 025,00	40 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	802,37	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	95 519,61	115 856,89
66	Charges financières	32 136,46	30 000,00
68	Dotations aux provisions	14,64	100,00
Sous total des dépenses de fonctionnement		564 447,28	619 761,51
023	Virement vers la section d'investissement		711 666,14
Total des dépenses de fonctionnement		564 447,28	1 331 427,65
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Réalisé 2025	Prévu 2026
013	Atténuation de charges	1 363,21	2 000,00
70	Produits des services	80 690,50	82 034,00
73	Impôts et taxes	523 733,74	537 818,00
74	Dotations et participations	73 030,61	65 767,00
75	Autres produits de gestion courante	34 283,96	34 500,00
76	Produits financiers	0,08	0,00
78	Reprise sur provisions	100,00	100,00
Sous total des recettes de fonctionnement		713 202,10	722 219,00
R002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	609 208,65
Total des recettes de fonctionnement		713 202,10	1 331 427,65

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

Comme le cumul du solde d'exécution d'investissement de 2025 et des recettes d'investissement 2026 couvrant les prévisions de dépenses, il ne sera pas nécessaire d'affecter une part du résultat de fonctionnement 2025 à la section d'investissement 2026.

Le budget total ainsi projeté pour 2026 se présente donc en léger suréquilibre permettant de consolider les montants de reports en investissement et en fonctionnement, garantissant ainsi le financement de nos investissements futurs.

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Réalisé 2025	Prévu 2026	Réalisé 2025	Prévu 2026
21 Dépenses d'équipement	75 813,14	138 500,00		
13 Subventions d'investissement			186 935,14	45 700,00
20 Immobilisations (Frais d'étude)	3 294,00	15 000,00		
16 Remboursement d'emprunts	59 655,11	63 000,00		
16 Dépôts et cautionnements		1 000,00		
204 Subvention équipement (SDAN et AC)	8 108,00	8 250,00		
040 Opérations d'ordre entre sections			802,37	1 000,00
10 FCTVA			62 186,56	73 010,00
10 Taxe d'aménagement			20 591,92	15 000,00
1068 Excédent de fonctionnement			0,00	0,00
Total opérations réelles		225 750,00	270 515,99	134 710,00
2131/041 Opérations patrimoniales (intégration de frais d'étude)	53 264,19			
203/041 Opérations patrimoniales (intégration de frais d'étude)			53 264,19	
R 001 Solde d'exécution d'investissement reporté				229 298,89
021 Virement depuis section de fonct.				711 666,14
Total opérations d'ordre	53 264,19		53 264,19	940 965,03
TOTAL INVESTISSEMENT	200 134,44	225 750,00	323 780,18	1 075 675,03

Il s'en suit une séance de questions et réponses à l'issue de quoi,

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Vote** le budget primitif 2026 pour la commune en nomenclature M57.
 - **Autorise** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).
 - **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.
-
- **Nombre d'élus : 14.**
 - **Nombre de présents : 12, nombre de pouvoirs : 1, nombre d'excusés : 1 :**
 - **Nombre de votants : 13**
 - **13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.**

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

4/

DÉLIBÉRATION 2026/05

VOTE DES TAXES FONCIÈRES SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES ET NON BÂTIES ET DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES 2026

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Pour la troisième année consécutive, dans un contexte où l'inflation continue d'impacter le pouvoir d'achat des ménages, il est proposé de maintenir inchangée la part communale de la taxe foncière en 2026.

Cette mesure, reconduite après son application en 2024 et 2025, vise à préserver la stabilité financière des foyers tout en tenant compte des contraintes économiques actuelles.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- maintenir en 2026 les taux au niveau de ceux de 2025, soit :

TAXES	Taux 2025 (rappel)	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	34,91	34,91
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	69,14	69,14
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres Locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	20,67	20,67

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter pour 2026 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 34,91 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 69,14 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 20,67 %
 - **Nombre d'élus : 14.**
 - **Nombre de présents : 12, nombre de pouvoirs : 1, nombre d'excusés : 1 :**
 - **Nombre de votants : 13**
 - **13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.**

5/ QUESTIONS DIVERSES :

RAS

Fin de la séance : 20H25

Fait et délibéré à CORRONSAC, le 26 février 2026

Pour extrait certifié conforme,

Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de la séance
DAVID Didier



Le Maire,
OUPLOMB Thierry



PV-CM-26/02/2026-6